

CONSEIL D'ADMINISTRATION

22/09/15

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES CPER 2015-2020

SOMMAIRE

- ❑ **Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord**
- ❑ **Aménagements des entrées de campus et déploiement de la signalétique des sites**

Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord

1- Justification de l'opération immobilière

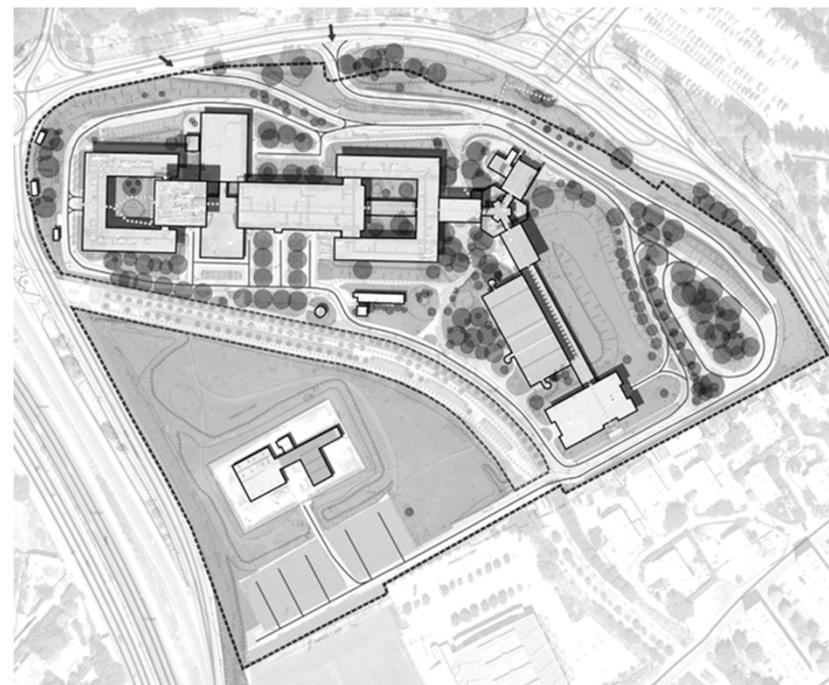
Le projet présenté aujourd'hui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur Santé et a vocation à permettre le maintien des bâtiments obsolètes et vétustes du site de la faculté de Médecine Nord, qui accueille les formations et la Recherche de la Faculté de Médecine et de l'Ecole de Maïeutique, à un niveau de sécurité et de confort minimal permettant aux usagers et à l'établissement d'exploiter le bâtiment, en attente de la mise en place des budgets nécessaires à la réalisation de la phase 2 du projet du secteur Santé d'AMU, qui préfigure la déconstruction/reconstruction de bâtiments pour l'Enseignement et la Recherche.

2- Objectif de l'opération immobilière

L'objectif du projet est de maintenir les installations afin de ne pas dégrader les performances actuelles des étanchéités et de l'installation de chauffage.

Travaux programmés:

- ❑ La réfection des étanchéités .
- ❑ La réalisation des interventions au cas par cas afin de réparer ou remplacer des portions d'installations défectueuses et notamment le remplacement d'une chaudière, le remplacement de tronçons d'installation de chauffage ne pouvant plus être réparés ou la mise en conformité au fil de l'eau des armoires électriques.



3- Surfaces

La surface du site est de 29 000 m².

4- Financements

Ces travaux d'aménagement sont traités avec une TVA à 20%.

Financeurs	Montant en €TTC
ETAT	500 000
CONSEIL REGIONAL	500 000
TOTAL en €	1 000 000

4- Aspects Juridiques

➤ **Maîtrise d'ouvrage**

La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération est demandée par l'université d'Aix-Marseille.

➤ **Situation juridique du terrain d'assiette**

Le terrain d'assiette est une propriété de l'Etat. La convention d'utilisation du site au profit d'AMU est actée.

5- Planning

Etudes	Janvier – Juillet 2016
Travaux	Aout – Mai 2017

Aménagements des entrées de campus et déploiement de la signalétique des sites

1- Justification de l'opération immobilière

Dans le cadre du CPER 2007-2013 un schéma directeur signalétique à l'échelle académique a été initié.

Cet outil permet de préfigurer les éléments d'une vraie politique de signalisation aussi bien au niveau du territoire d'implantation d'AMU que des sites universitaires.

Sa mise en œuvre et l'aménagement des entrées de campus sont de réels outils directionnels pour les usagers et l'affirmation de l'université unique.

Ce projet vise donc à :

- Reprendre l'ensemble de la signalisation directionnelle depuis les entrées de ville.
- Aménager les entrées de campus pour favoriser l'interface Ville-Université.
- Mettre en place une signalétique interne aux campus afin de permettre aux visiteurs de prendre connaissance rapidement et facilement du lieu d'implantation des services recherchés.

2- Objectif de l'opération immobilière

Les objectifs de cette opération sont de :

- ✓ Permettre à l'ensemble des usagers des sites universitaire de se repérer
- ✓ Donner de la visibilité à l'université en déployant une signalétique homogène telle que fixée dans la charte AMU.

Travaux en cours de réalisation:

Les travaux de signalétique intérieure ont débuté en 2015. Des panneaux d'entrée de site ont été posés sur la majorité des sites d'AMU.

La signalétique extérieure du site Saint Charles est en cours de finalisation.

Travaux programmés:

En cohérence avec le budget de l'opération le projet se limitera au campus Timone avec l'implantation de différents éléments de signalétique.

4- Financements

Ces travaux d'aménagement sont traités avec une TVA à 20%.

Financiers	Montant en €TTC
ETAT	200 000
TOTAL en €	200 000

5- Aspects Juridiques

➤ Maîtrise d'ouvrage

La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération est demandée par l'université d'Aix-Marseille.

➤ Situation juridique du terrain d'assiette

Le terrain d'assiette est une propriété de l'Etat. La convention d'utilisation du site au profit d'AMU est actée.

6- Planning

Mise en service des installations en janvier 2017.

MERCI DE VOTRE ATTENTION